

La Présidente

Saint-Ouen, le **28 MARS 2019**

Réf. : CR/VP/RJ/JP/D19-CRIDF-001329

**A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Provoiseurs des lycées**

*Cher  
Cher*

Madame le Provoiseur, Monsieur le Provoiseur,

En application de la réforme du lycée, l'ensemble des manuels de seconde et de première seront remplacés à la rentrée scolaire de septembre 2019. Cela représente potentiellement une dépense de 180 à 250 euros par lycéen, considérable pour les familles.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'**assurer la gratuité des manuels pour tous les élèves**.

J'ai également souhaité saisir cette opportunité pour encourager la transformation numérique des lycées en offrant la possibilité aux communautés scolaires de passer aux ressources numériques avec le soutien financier de la Région.

Dans le respect du principe d'autonomie, j'ai toutefois voulu que le choix soit celui de la communauté éducative, en lien avec les familles. Par lettre du 3 décembre dernier, j'avais sollicité votre avis dans cette perspective en précisant que les établissements faisant le choix du numérique seraient accompagnés spécifiquement. Un tiers des lycées ont répondu, contribuant à faire mûrir le projet.

**Nous avons décidé de passer 100 % des lycées professionnels au tout numérique et mon objectif est d'accompagner 50 % des lycées généraux et technologiques vers le « 100 % numérique ».**

Outre une priorité donnée à ces lycées 100 % numérique pour l'équipement des classes, la Région financera l'équipement de leurs lycéens en tablettes dans le professionnel et en ordinateurs ou tablettes – au choix de l'établissement - dans le général et technologique.

Nous arrivons maintenant à l'heure du choix pour l'ensemble des lycées. Nous devons en effet calibrer la demande respective de manuels sous format papier et numérique, ainsi que le nombre de tablettes et d'ordinateurs à commander dans le cadre des marchés que la Région vient de lancer.

.../...

**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Dans cette perspective et afin de vous aider à procéder aux choix les meilleurs et les mieux adaptés au contexte de vos établissements, nous joignons au présent courrier une annexe contenant des éléments de réponses à des questions que vous pourriez vous poser. Les services de la Région contacteront également chaque proviseur de manière individuelle.

Nous vous prions de bien vouloir faire connaître votre choix définitif d'ici le lundi 22 avril, sachant que celui-ci vous engage sur la durée de la réforme.

En l'absence de réponse à cette date, nous considérerons que vous aurez effectué, par défaut, le choix du papier en voie générale et technologique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Proviseur, Monsieur le Proviseur, l'expression de ma haute considération.

Je compte sur votre mobilisation,  
c'est une chance pour nos lycéens  
de passer à des pédagogies innovantes.  
La région sera à vos côtés pour vous aider.  
Bonne nuit

Valérie PÉCRESSE

*Valérie Pécresse*